



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale



Sciences de l'Homme
et de la Société

de l'Université Paris-Saclay

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Jean-Yves Lesueur

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Yves LESUEUR, Université de Lyon 2

Experts :

M. Vincent ANGEL, Université catholique de Louvain

M. Reinoud BOOTSMA, Aix-Marseille Université

M. Jean-Claude RABIER, Université de Lyon 2

M. Frédéric STASIAK, Université de Lorraine

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Régine SCHELLES



Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale des *Sciences de l'Homme et de la Société* (ED SHS) de l'Université Paris-Saclay s'inscrit dans la mise en place du collège doctoral de l'Université Paris-Saclay, future Communauté des Universités et d'Etablissements (ComUE). Ce projet poursuit la dynamique du programme IDEX Paris-Saclay mis en œuvre depuis 2012 et vise à concentrer les compétences scientifiques des universités et des écoles partenaires pour offrir, sur le site de Saclay, un environnement scientifique propice à une offre de formation doctorale de qualité. L'Université Paris-Saclay devient pour ses établissements membres (opérateurs de la politique doctorale) l'établissement porteur des ED dans le cadre de la demande d'accréditation. La coaccréditation « Université Paris-Saclay » remplacera à la rentrée de septembre 2015, celle des établissements membres de l'Université Paris-Saclay.

Le nouveau périmètre de l'ED SHS associe trois universités (Paris Sud, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ou UVSQ, Evry-Val-d'Essonne) et sept écoles (AgroParisTech, Ecole Centrale de Paris, Ecole Polytechnique, École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), Ecole Normale Supérieure (ENS) de Cachan, HEC Paris, Institut Mines-Télécom / Télécom Paris Tech.). L'école doctorale SHS sera organisée autour de 3 pôles dotés chacun d'une certaine autonomie, *i.e. Economie et Gestion ; Droit ; Sciences Sociales et Humanités*.

Le projet de IED SHS est le fruit d'une forte restructuration de sept écoles doctorales de la vague E, toutes de nature pluridisciplinaire, certaines d'entre elles dépassant largement le cadre des disciplines SHS qui seront regroupées dans les trois pôles. Il s'agit de :

- **L'ED 263 Droit, Economie, Gestion** sous tutelle de l'Université Paris-Sud : cette ED représente 181 doctorants répartis dans sept équipes d'accueil (EA) relevant des trois disciplines. La contribution de cette ED sera structurante dans le projet de l'ED SHS puisque l'intégralité de ses doctorants, de ses titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et des unités de recherche seront intégrées dans les deux pôles *Droit* et *Economie-Gestion*.
- **L'ED 285 Sciences Pratiques** est sous tutelle de l'ENS Cachan. Elle concerne 296 doctorants qui relèvent, pour l'essentiel, des sciences pour l'ingénieur (deux unités mixtes de recherche (UMR) et une EA) et des sciences fondamentales (cinq UMR et une unité propre de recherche (UPR) CNRS). On compte 69 doctorants seulement qui réalisent leur thèse au titre des Sciences de l'Homme et de la Société avec un rattachement à quatre UMR pluri-tutelles (ENS Cachan, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Université Paris 8, Université Paris 1) dont certaines multi-sites. Trois de ces UMR et leurs doctorants intégreront le pôle *Sciences Sociales et Humanités*. Les HDR et doctorants du Centre d'Economie de la Sorbonne localisés à Cachan ont vocation à intégrer le pôle *Economie-Gestion*.
- **L'ED 287 Sciences pour l'Ingénieur** : ED portée par l'Ecole Centrale de Paris (fusion en cours avec Supélec) couvre les domaines scientifiques (matériaux, mécanique, physique, mathématiques appliquées, génie industriel) pour une large majorité de ses 237 doctorants, huit unités de recherche (dont une UPR CNRS et deux UMR). La contribution de cette ED à la construction de l'ED SHS est très marginale puisque seulement 12 doctorants en économie et gestion rejoindront l'ED SHS.
- **L'ED 447 EDX école doctorale de l'Ecole Polytechnique** est coaccréditée avec l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA Paristech). L'école doctorale de site réunissant 549 doctorants et 291 HDR, est adossée principalement aux deux centres de recherche de ses deux tutelles, chacun d'entre eux couvrant respectivement vingt laboratoires multidisciplinaires (pour le Centre de recherche de l'Ecole Polytechnique) et six laboratoires du Centre de Recherche de l'ENSTA Paris tech. Trois comités animent les activités de cette ED dont un comité *économie et sciences sociales*. Les HDR et les 38 doctorants concernés intégreront le pôle *Economie-Gestion* de la future ED SHS.
- **L'ED 533 Gestion, Organisation, Décision, Information (GODI)** était depuis sa restructuration en 2009 sous les tutelles de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC Paris), de l'Université Paris 1, de l'Institut d'administration des entreprises de Paris 1 et de l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers Paris Tech). Le départ en 2010 des tutelles de l'Université de Paris 1 et de l'ENSAM a conduit l'HEC Paris à devenir l'établissement support de cette ED, et l'IAE Paris 1 est devenu un établissement coaccrédité. Cette ED regroupe 46 HDR pour 137 doctorants relevant tous des sciences de gestion (section 06 du CNU) et répartis dans deux laboratoires de recherche : le Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion (GREG, UMR 2959) d'HEC et le

Groupe de Recherche en Gestion des Organisations (GREGOR, EA 2474) de l'IAE de Paris. Sur les 137 doctorants de l'ED et leurs encadrants, 38 seront intégrés dans le pôle *Economie et Gestion*.

- L'ED 535 *Sciences de la Société* est une ED dont l'établissement support est l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, avec Télécom Ecole de Management comme établissement associé. Cette ED comprend 137 doctorants pour 71 HDR, répartis dans cinq EA et trois équipes non labellisées. L'interdisciplinarité au sein des SHS est caractéristique de cette ED qui couvre les champs de l'économie, de la gestion, du droit, de l'histoire, de la sociologie, des sciences de l'éducation, mais aussi les domaines des arts, musique, spectacle et théâtre, cinéma. Sur les 137 doctorants que compte l'ED (et leurs directeurs de thèse), 110 rejoindront l'ED SHS. L'essentiel de ces effectifs devrait être rattaché au pôle *Sciences Sociales et Humanités* et les quelques doctorants d'économie, gestion (Centre d'études des politiques économiques ou EPEE, EA 2177) et Equipe de recherche *Télécom école de management* ou TEM et de droit (Centre Léon Duguit, EA 4107) seront, tout naturellement, affectés dans les pôles respectifs *Economie-Gestion* et *Droit*.
- L'ED 538 *Cultures, Régulation, Institutions et Territoires (CRIT)* regroupe 394 doctorants et 95 HDR. L'établissement porteur de cette ED est l'UVSQ et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSAV), établissement sous convention d'association. Cette ED couvre toutes les disciplines des Sciences Humaines et Sociales représentées à l'UVSQ, ainsi que l'architecture, au titre de l'association avec l'ENSAV. L'adossement scientifique de cette ED est assuré par deux UMR, neuf EA et une équipe propre à l'ENSAV. Dans la restructuration envisagée, 318 des 394 doctorants rejoindront l'ED SHS. Les 39 HDR et 81 doctorants des laboratoires de droit (*Versailles Saint-Quentin Institutions Publiques* (VIP, EA 4643) et *Droit des affaires et nouvelles technologies* (DANTE, EA 4498) ont vocation à rejoindre le pôle *Droit* et les 22 HDR et 86 doctorants en économie et gestion (CEMOTEV, EA 4457) et le Laboratoire de Recherche en Management (LAREQUOI, EA 2452)) seront affectés au pôle *Economie et Gestion*. Tous les autres doctorants et HDR compléteront le troisième pôle *Sciences Sociales et Humanités*.

Au total, l'ED SHS devrait donc regrouper 945 doctorants et 345 HDR des quelques 40 unités de recherche réparties dans les trois pôles de sa structure. Notons que l'ED 130 *Informatique, Télécom et Electronique* également restructurée devrait prochainement rejoindre avec 30 doctorants la nouvelle configuration de l'ED SHS. Aucun document concernant cette ED n'a toutefois été soumis pour expertise au comité de visite mais il s'agit là d'un ajustement à la marge (30 doctorants) du potentiel de la future ED.

La restructuration des sept ED vers les trois pôles de l'ED SHS se concrétise par une redistribution des effectifs doctorants et HDR vers la nouvelle structure, assez inégale, selon les situations. Toute la population de l'ED 263 couvre l'essentiel du potentiel du pôle *Droit*. Plus de 80 % des doctorants et HDR de l'ED 538 alimenteront le pôle *Sciences Sociales et Humanités*. Le pôle *Economie et Gestion* se construit à partir des cinq ED dans lesquelles ces disciplines étaient dispersées. Entre 60 et 80 % du potentiel doctorant et HDR actuel des ED 533 et ED 535 couvriront près de 55 % des effectifs doctorants de ce pôle. Les contributions respectives des ED 263 (54 des 181 doctorants), ED 285 (69 des 269 doctorants), et ED 447 (38 des 589 doctorants) complètent la constitution du pôle d'économie et de gestion caractérisé par une forte implication des sept écoles du site. Le tableau ci-dessous synthétise le potentiel scientifique des trois pôles de l'ED SHS et la restructuration opérée à partir des sept ED de la vague E.

Tableau de synthèse : Passage de la structuration actuelle en sept ED à l'ED SHS de Paris-Saclay :

Pôle	ED actuelles concernées	Doctorants	HDR	Section CNU couvertes
Economie et Gestion	ED 263 ED 285 ED 287 ED 533 ED 535 ED 447	350	112	05 : Sciences économiques 06 : Sciences de gestion

Droit	ED 263 ED 538	235	103	01 : Droit privé et sciences criminelles 02 : Droit public 03 : Histoire du droit et des institutions
Sciences Politique, Sociologie, Histoire, Humanités, Culture, Education	ED 285 ED 535 ED 538	360	130	04 : Sciences politiques 19 : Sociologie 22 : Histoire 70 : Sciences de l'éducation 71 : Sciences de l'information et de la communication 72 : Epistémologie, histoire des sciences
Total ED SHS		945	345	

NB : données actualisées à partir des présentations en audition.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Chacun des trois pôles de l'ED SHS, bénéficie d'un adossement scientifique de qualité à partir des unités de recherche dont les domaines disciplinaires sont, dans l'ensemble, adaptés aux différentes spécialités de doctorat qui y seront préparées. Des unités de recherche peuvent éventuellement être représentées dans deux pôles différents, compte tenu de leur structure pluri-disciplinaire, mais le même doctorat, dans une spécialité donnée, n'est préparé qu'au sein du pôle en adéquation avec le domaine de la thèse. Pour toute l'ED SHS le potentiel d'encadrement des doctorants est de 345 HDR répartis dans six UMR CNRS, quatorze EA et quatre UPR d'écoles comme ENSAE, Polytechnique ou ENSAV.

Le pôle *Economie et Gestion* est soutenu par neuf laboratoires de recherche sous tutelle de l'un des établissements partenaires :

CEMOTEV : Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les territoires et les vulnérabilités, EA 4457 de l'UVSQ,

CES : Antenne du Centre d'Economie de la Sorbonne localisé à l'ENS Cachan, UMR 8174 de l'ENS Cachan,

CREST : Centre de Recherche en Economie et Statistique de l'ENSAE,

GREGHEC : Groupe de Recherche et d'Etudes en Gestion d'HEC, UMR 2959 d'HEC Paris,

LAREQUOI : Laboratoire de Recherche en Management, EA 2452 de l'UVSQ,

Les unités de recherche PREG-CECO et PREG-CRG du Centre de recherche de l'Ecole Polytechnique, UMR 7176,

RITM (regroupement des EA 2713 ADIS et PESOR EA 3546) de l'Université Paris Sud,

LTCI : Laboratoire Traitement et Communication de l'Information, UMR 5141 de Telecom Paris Tech.

L'adossement scientifique du pôle *Droit* est assuré par huit laboratoires de recherche :

CEI : Collège d'Etudes Internationales, EA 2712 de l'Université Paris Sud,

CERDI : Centre d'Etudes et de Recherches en Droit de l'Immatériel, EA 3537 de l'Université Paris-Sud,

DSR : Droit et Sociétés Religieuses, EA 1611 de l'Université Paris-Sud,

IDEP : Institut Droit Etude et Patrimoine, EA 409 de l'Université Paris-Sud,

IEDP : Institut d'Etudes de Droit Public, EA 2715 de l'Université Paris-Sud,

DANTE : Droit des Affaires et Nouvelles Technologies, EA 4498 de l'UVSQ,

VIP : Centre de Recherche Versailles St Quentin Institutions Publiques, EA 4643 de l'UVSQ,

Léon Duguit : Centre Léon Duguit pour l'étude des nouvelles transformations du Droit, EA 4107 de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne.



Les unités de recherche rattachées au pôle *Sciences Sociales et Humanités* ne sont pas encore totalement déterminées, entre sept présentées dans le projet (et reprises ci-dessous) et vingt listées dans la présentation par le responsable de pôle lors de la visite :

ISP : Institut des Sciences Sociales du Politique, UMR 7220 de l'ENS Cachan,

CPN : Centre Pierre Naville, Développement, Travail Technologie, EA 2543 de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne,

CESDIP : Centre de Recherche Sociologiques sur le Droit et les institutions pénales, UMR 8183 de l'UVSQ,

IDHE : Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie, UMR 8533 de l'ENS Cachan,

STEF : Sciences Techniques, Education, Formation, UMR STEF ENS Cachan,

LéaV : Laboratoire de l'Ecole d'Architecture de Versailles, UPR de l'ENSAV,

CHCSC : Centre d'Histoire culturelle des sociétés contemporaines, EA 2448 de l'UVSQ,

ESR : Etats, Sociétés, religion en Europe, Moyen-Age, Temps Modernes, EA 2449 de l'UVSQ.

L'ED SHS s'inscrit dans un projet de doctorat unique porté par l'Université Paris-Saclay. Les inscriptions administratives des doctorants seront assurées par un service des études doctorales propre à chaque établissement opérateur de l'ED. L'espace doctoral de Paris-Saclay se structure en trois niveaux : le collège doctoral, les ED et les programmes doctoraux propres à chaque ED. Le collège doctoral détermine l'ensemble des bonnes pratiques des ED et propose une offre de formation transversale ouverte à toutes les ED.

La gouvernance de l'ED SHS s'articule entre un conseil, non encore constitué, qui devrait comprendre 26 membres conformément aux termes de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. La taille de l'ED SHS, sa structuration en pôles et son caractère pluridisciplinaire, ont conduit à associer au conseil d'ED un comité de direction de l'ED. Ce dernier est constitué du directeur de l'ED, des trois directeurs adjoints (un par pôle), des trois coresponsables de pôle et de chargés de mission (formation, relations internationales, relation avec le milieu de l'entreprise, communication, projet professionnel, publication et valorisation). En s'appuyant sur le conseil de l'ED, le comité de direction met en œuvre la politique scientifique de l'ED dans les domaines de la sélection des doctorants, des procédures de suivi, du suivi du devenir professionnel des docteurs, de la formation scientifique et professionnelle et de la valorisation du doctorat. Chaque pôle s'appuie sur un comité de pôle. Ce pôle est animé par un responsable qui met en application la politique du comité de direction. Ce comité de pôle est composé des membres du conseil de l'ED ainsi que des délégués des unités de recherche inscrites dans les thématiques du pôle. La constitution d'un bureau du pôle est également envisagée.

Quatre des ED qui sont à l'origine de cette restructuration (ED 285, ED 287, ED 447, ED 533) avaient, au moment de l'évaluation, des conseils d'ED soit non conformes à l'arrêté de 2006, soit mis en place ou complétés très récemment. La conformité du futur conseil de l'ED SHS au texte est d'autant plus importante en raison de la structure de gouvernance avec délégation de compétences, qui se met en place au sein de cette ED.

Les moyens humains (secrétariat), budgétaires, techniques (logiciel d'inscription et de suivi pédagogique des doctorants du site, mise en œuvre d'une page Web) sont peu précisés dans le projet et font encore l'objet de discussions entre les établissements partenaires de la ComUE. Il est donc difficile, même après la visite sur site, de bien saisir le degré de mutualisation des moyens délégués par les établissements à l'Université Paris-Saclay, et ce qui restera spécifique à l'apport de chacun d'eux. Ainsi, d'une part l'éventuelle globalisation des budgets des ED, au niveau de l'Université Paris-Saclay, solution qui faciliterait la gestion financière des ED et leur permettrait de prévoir un seul budget prévisionnel, d'autre part le mode de répartition des supports de contrats doctoraux entre les ED voire entre les pôles de l'ED SHS, ne sont pas encore définis avec précision. Ce point est d'autant plus crucial pour le fonctionnement de l'ED SHS que l'examen des bilans des sept ED, à l'origine de sa construction, fait apparaître des moyens très hétérogènes, en proportion des effectifs, allant de 3,5 supports administratifs pour l'ED 447 (549 inscrits) à aucun secrétariat spécifique mais une mutualisation avec d'autres écoles pour l'ED 538 (394 doctorants).

La politique d'admission des doctorants s'inscrit dans une séparation des niveaux de décision, entre l'admission qui relève de la politique de l'ED et de l'établissement, et le financement qui relève de la politique de l'entité qui finance la thèse. Tout dossier de candidature fera l'objet d'un examen par un ou plusieurs rapporteurs (non membres de l'équipe d'encadrement) désignés par le comité de pôle. Une pré-sélection suivie d'une audition devant un jury désigné par le comité de pôle est également envisagée. La moitié des membres du jury devra être extérieure à l'unité de recherche d'accueil du candidat et les directeurs et codirecteurs de thèse ne pourront pas participer au jury.

Concernant la sélection des candidatures pour les contrats doctoraux, une fois les dotations de l'ED connues, trois sessions parallèles sont envisagées une fois par an, une pour chaque pôle. La règle de répartition des supports d'allocations par pôle n'est pas encore connue. Compte tenu d'un contingentement des supports de contrats doctoraux par établissement, il est difficile d'évaluer, même après la visite, le degré de liberté qui sera laissé à l'ED et à chacun



des trois jurys pour organiser un concours « ouvert inter-établissements » ou au contraire « fermé par établissement ». Le fléchage de supports de contrats doctoraux par les établissements pourra aller jusqu'à préciser l'unité de recherche d'accueil ou tout autre critère.

Chaque pôle se verra déléguer l'organisation de l'appel à candidatures, la constitution du jury, la pré-sélection, l'audition et le classement des lauréats. Cette délégation, par pôle, concerne également les supports de financement sur contrats de recherche de sujets fléchés. Le directeur d'ED n'a pas droit de vote dans aucun des trois jurys et veille à assurer une homogénéité et une égalité dans le déroulement de la procédure de sélection entre les pôles. L'ED apportera également son avis sur les financements de type nominatif (CIFRE, contrats doctoraux pour normaliens, polytechniciens, bourses du Ministère des Affaires Etrangères, etc.). Enfin, en s'inspirant de pratiques déjà en place notamment dans l'ED 285, une procédure spécifique est envisagée pour les candidats salariés à temps plein dans une activité professionnelle sans lien avec la préparation de la thèse (formation continue). Un dossier de candidature accompagné de propositions d'aménagement du temps entre travail et recherche sera examiné par le responsable de pôle, qui, en concertation avec le directeur de thèse, pourra proposer un dispositif dérogatoire. Une période probatoire d'un an maximum est envisagée à l'issue de laquelle les doctorants pourront présenter leur candidature à la thèse (dossier et audition).

Cet objectif qui vise à réguler la durée des thèses, en tenant compte des modes de financement et de l'orientation (académique ou professionnelle) des thèses, devra impliquer une certaine adaptation des pratiques existant actuellement dans les sept ED en restructuration. L'objectif affiché comme référence pour les thèses « académiques » est celui d'une durée des thèses de trois ans. Il est toutefois prévu d'assortir cette règle d'un dispositif dérogatoire pour les cas spécifiques des cotutelles (durée limitée à quatre ans), des doctorants salariés pour une activité en dehors de la recherche (durée limitée à cinq ans) et pour les doctorants engagés dans un dispositif de formation doctorale approfondie avec plus de 300 heures de formation, comme celui mis en place dans l'ED 533.

L'ED SHS envisage que tous les doctorants soient financés pendant la durée de leur thèse avec un seuil de financement minimum supérieur au seuil de pauvreté à 60 % en France, soit 964 € minimum en 2011. Cet engagement sur le financement des doctorants demandera, ici encore, une convergence des pratiques si l'on se réfère à la forte hétérogénéité qui caractérise aujourd'hui, sur ce critère, les sept ED à l'origine de la restructuration. Le taux de financement en lien avec la thèse, se situe aujourd'hui entre 61 % et 86 % pour les ED 533 et 285. Il n'est que de 26 à 29 % pour les ED 538 et 535 et de 20 % pour l'ED 263.

A ce jour, la politique d'ouverture à l'international des doctorants est fortement développée dans quelques-unes des ED, dont une large part des doctorants et des HDR intégreront le pôle *Economie-Gestion*. Avec près de 50 % de doctorants étrangers et entre 44 et 55 cotutelles en cours, les ED 287 et ED 447 présentent une forte ouverture internationale. Leurs taux de post-doctorants (entre 10,8 à 19,9 % entre 2007 à 2009) associés, sur la même période, à des taux d'insertion à l'étranger entre 17,5 % et 22 % des répondants à l'enquête de suivi des docteurs 2009, confirment cette bonne intégration internationale. L'ED 533 a vu son pourcentage de doctorants étrangers passer de 34 % en 2009 à 63 % en 2013 et applique une politique de séjours longs de ses doctorants à l'étranger. Si le taux de post-doctorants de cette ED est plus faible (1,7 %), l'orientation de sa politique scientifique vers le *job-market* académique semble porter ses fruits, puisqu'elle manifeste le plus fort taux d'insertion de ses docteurs à l'étranger dans la période, soit 37,9 % des répondants. A taux de post-doctorants très voisins entre 4,5 et 4,7 %, l'ED 285 et l'ED 535 présentent un taux d'insertion des docteurs à l'étranger de l'ordre de 38 % pour l'ED 535 contre 3,9 % pour l'ED 285. L'ED 263 et l'ED 538 ont également manifesté un effort d'ouverture internationale au recrutement avec respectivement, 40 % à 43 % des inscrits d'origine étrangère, et 17 cotutelles en cours, fortement concentrées en Asie et Afrique pour l'ED 263.

La faiblesse des taux de réponse à l'enquête de suivi des docteurs des ED 263 et 538 rend toutefois difficile l'évaluation de leur performance à l'insertion à l'international. L'ED 535 dispose de quatre cotutelles en cours et de 4,7 % de post-doctorants. En raison du redéploiement des doctorants des sept ED dans les trois pôles de l'ED SHS, le comité de visite estime qu'on doit s'attendre à une certaine asymétrie de l'ouverture internationale, plutôt forte dans le pôle *Economie et Gestion* et plutôt modeste, voire peu développée, dans les deux autres pôles.

Encadrement et formation

L'analyse des bilans des ED montre que les ED 447, 285, et 533 affichent des durées de thèse « soutenues » variant respectivement entre 40 mois et 50,4 mois, soit des valeurs très proches des durées « calculées » obtenues par le rapport entre le nombre d'inscrits et le nombre de soutenances déclarées dans le bilan. L'ED 287 annonce une durée moyenne des thèses soutenues de 42 mois mais assortie d'une durée « calculée » plus élevée de l'ordre de 69 mois. Ces quatre ED dont les effectifs nourriront le pôle *Economie et Gestion* devraient pouvoir assurer une convergence vers des bonnes pratiques dans ce domaine. Les ED 263 et 538 dont les effectifs alimentent l'essentiel des pôles *Droit et Sciences Sociales et Humanités* révèlent, en revanche, des durées de thèse plus élevées, entre 61 mois pour la première et 75 mois pour la

seconde, soit pour celle-ci une valeur supérieure à la valeur médiane des sections CNU concernées. Les valeurs calculées de la durée (taux de survie en thèse) sont plus élevées encore pour ces deux ED car respectivement de 91 mois et 137 mois, témoignant d'une régulation des flux pas encore bien maîtrisée.

La politique au niveau du taux d'encadrement des HDR n'est pas encore clairement définie. Elle devra faire l'objet d'une certaine normalisation, si l'on se fie aux pratiques assez hétérogènes au sein des sept ED actuelles. Si toutes les ED dans leur bilan ont mis en place une règle fixant un nombre maximal de doctorants par HDR (de 3 pour l'ED 447 jusqu'à 12 pour l'ED 538), seule l'ED 533 respecte la norme fixée par son conseil, toutes les autres affichant des valeurs maximales légèrement (ED 263, ED 285) ou fortement supérieures (ED 287, ED 447, ED 535, ED 538). La valeur moyenne des taux d'encadrement reste toutefois raisonnable entre les bornes de 1,7 pour l'ED 285 et 3,7 pour l'ED 538, laquelle enregistre une valeur maximale de 19 doctorants pour un même encadrant. Si l'enquête réalisée par le groupe de travail sur le doctorat entre mai et juillet 2013 confirme cette dispersion observée des taux d'encadrement dans les bilans, seuls 12 % des HDR concernés par la mise en place de l'ED SHS, encadrent 6 doctorants ou plus.

La formation doctorale proposée aux doctorants de l'ED SHS sera répartie en trois volets :

- une formation transversale dédiée à un projet professionnel et mutualisée au niveau du collège doctoral ;
- une formation par la recherche au sein des unités de recherche, associée à un contrat pédagogique entre le doctorant, l'école doctorale et l'unité de recherche ;
- une formation doctorale scientifique et méthodologique, sous la responsabilité de l'ED et dispensée de manière disciplinaire au sein de chacun des trois pôles (cette formation s'inscrit dans une offre de programmes doctoraux (parcours de formation).

Ce troisième volet s'illustre par plusieurs programmes doctoraux spécifiques proposés dans chacun des trois pôles. Aucune règle commune au niveau de l'ED n'est pour l'instant établie quant à la validation du suivi des formations, voire l'attribution de crédits (ECTS ou propres à l'ED). Chaque comité de pôle définit ses propres règles. Un plan individuel de formation sera toutefois mis en place dans les trois pôles pour chaque doctorant, dès la première année de thèse.

Le pôle *Economie et Gestion* envisage de mettre en place deux programmes de formation dénommés *Emeraude* et *Saphir* : le premier prévoit une formation régulière de l'ordre de 40 heures par an sur les trois années de thèse (soit 120 heures) tandis que le second offre une formation doctorale approfondie au cours des deux premières années de thèse, avec un volume pouvant varier de 150 à 500 heures selon la formation initiale du doctorant. Ce programme s'appuie, à l'instar des *PhD program* étrangers dans ces disciplines, sur une forte composante de formations méthodologiques de nature quantitative et qualitative et sur des approfondissements disciplinaires en économie et en gestion. Il s'agit de pratiques déjà bien établies auprès des doctorants de la plupart des ED qui vont alimenter le pôle *Economie et Gestion*, comme notamment ceux développés par l'ED 533 (3 x 45 heures et un parcours pré-doctoral), l'ED 287 (100 heures), l'ED 535 (120 heures) et l'ED 285 (120 à 160 heures).

Le pôle *Droit* propose un programme doctoral qui se caractérise par un volume de formation de 60 heures sur toute la durée de la thèse. Il concerne un volume de formation scientifique élaboré avec les unités de recherche ; 30 % du programme de formation pourront être réalisés dans les formations proposées par les deux autres pôles.

Le pôle *Sciences Sociales et Humanités* envisage d'offrir une politique de formation validant 60 crédits répartis entre une formation transversale offerte par le collège doctoral (30 ECTS), une formation méthodologique en langues, recherche documentaire, rédaction et logiciels spécifiques (15 ECTS) et une formation d'approfondissement scientifique (15 ECTS). Ce dernier volet se décline en quatre objets spécifiques (programmes *Rubis*, *Agate*, *Opale* et *Onyx*) qui visent à s'adapter au large spectre des disciplines couvertes par ce pôle.

Le suivi des doctorants obéit à des modalités spécifiques selon les pôles :

- Le pôle *Economie et Gestion* prévoit un dispositif de suivi régulier des doctorants avec évaluation annuelle de progression de la thèse et des formations. Une évaluation de l'état d'avancement de la thèse devant un comité restreint d'HDR, devra avoir lieu au moins deux fois au cours de la thèse. Il est envisagé de généraliser la pratique de pré-soutenance de thèse, déjà mise en place dans certaines des ED actuelles. Concernant les thèses sous forme d'essais (articles) de plus en plus répandues dans les deux disciplines, trois articles de recherche originale, dont au moins, un écrit sans cosignature d'un enseignant-chercheur senior, seront demandés. Aucune condition de publication n'est imposée mais les articles devront satisfaire les critères de recevabilité par les revues classées (AERES, CNRS, FNEGE). La politique de suivi des doctorants envisagée dans ce pôle s'inscrit dans les pratiques déjà mises en place dans l'ED 285 (entretien annuel avec le délégué aux thèses et état d'avancement), l'ED 447, l'ED 533 (validation de 100 crédits en trois étapes) et l'ED 535 (comité de thèse en première et deuxième années et validation de 60 crédits), ED fortement structurantes dans ce pôle.

- Le pôle *Droit* souhaite laisser au directeur de thèse une grande liberté dans le suivi des doctorants. Le conseil du pôle peut toutefois demander un rapport d'étape annuel, écrit ou oral. Des comités de suivi de thèse sont encouragés



mais ne sont pas rendus obligatoires. Un livret du doctorant sera mis en place pour principalement permettre de noter les attributions de charges de travaux dirigés. Le dispositif de suivi semble, à ce niveau, plus souple que celui qui est actuellement en place dans l'ED 263 qui exige un rapport d'étape avant chaque réinscription ainsi qu'un bilan annuel des formations suivies.

- Le pôle *Sciences Sociales et Humanités* encourage, sans la rendre obligatoire, la mise en place de comités de thèse pour y associer les maîtres de conférence non habilités. Un référent sera désigné pour chaque doctorant. Un bref état d'avancement des travaux et un calendrier des activités à venir sera fourni chaque année après validation par le référent. Un colloque annuel des doctorants de fin de première année est également envisagé. Un livret du doctorant sera instauré précisant notamment les formations suivies. Le dispositif de suivi reste, dans ce pôle, assez souple et s'avère, dans la lignée de celui mis en place dans l'ED 538, dont les effectifs doctorants et HDR représentent plus de 80 % du potentiel du pôle.

Suivi et Insertion

En l'état actuel, le dispositif ne prévoit pas un suivi et une gestion de l'insertion des docteurs au niveau de la ComUE. Cette activité restera donc, comme dans la structuration actuelle des ED, sous la responsabilité de l'ED SHS. Cette option s'inscrit dans la volonté des établissements partenaires de l'Université Paris-Saclay de ne pas mutualiser pour l'instant, au niveau du collège doctoral, cette mission. L'expérience accumulée dans le suivi des docteurs et la mise en place de réseaux d'anciens élèves par les écoles partenaires du projet, milite, semble-t-il, en faveur de ce choix. L'ED SHS envisage d'effectuer chaque année une enquête approfondie et des analyses statistiques sur le devenir de ses docteurs, jusqu'à cinq ans après la thèse. L'enquête sera toutefois réalisée dans chaque pôle puis consolidée au niveau de l'ED. La lecture du bilan des sept ED conditionne toutefois l'efficacité de cette option à des moyens humains et techniques conséquents apportés à chacun des pôles par les établissements partenaires. On observe en effet que les quatre ED (447, 285, 533, 287) dont le taux de réponse des docteurs 2009 se situe entre 78,5 % et 97,6 %, sont toutes sous la tutelle des écoles impliquées dans le projet. Ce sont également celles dont la dotation en personnel administratif est la plus élevée. Les ED 263 et 538 affichent des taux de réponse respectifs à leur enquête d'insertion de 46,4 % et 38,4 %. Enfin le taux de réponse de l'ED 535 est de 65 %.

La forte concentration du potentiel et l'expérience des écoles, le pôle *Economie et Gestion* devrait garantir une bonne qualité du suivi de ses docteurs. La convergence dans ce domaine reste à faire pour les deux autres pôles, essentiellement constitués des ED 263 et 538.

L'analyse du suivi des docteurs sur la période cumulée de 2007 à 2009 montre l'existence de grandes différences de performances entre les ED actuelles concernant l'insertion de leurs docteurs. Pour les 4 ED dont le taux de réponse est de près de 80 % ou plus (ED 285, 287, 447, 533), le taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche varie de 23,6 % (ED 287) à près de 45 % pour l'ED 533. L'ED 533 témoigne, par ce résultat, de la réussite de sa politique scientifique résolument tournée vers le marché académique. L'insertion dans le secteur privé reste plus limitée pour cette ED (13,8 %) alors que les 3 autres ED démontrent une insertion satisfaisante dans ce secteur, entre 52,7 % pour l'ED 287 et près de 39 % pour les ED 285 et 447.

● Appréciation globale :

L'ED SHS du site Paris-Saclay s'inscrit dans une restructuration ambitieuse des sept écoles doctorales de la vague E jusqu'ici sous tutelle des établissements partenaires de la future Université Paris-Saclay. Le projet garantira une meilleure lisibilité nationale et internationale des formations doctorales du site en SHS en regroupant les compétences et un potentiel d'encadrement, jusqu'ici éclaté dans des ED très pluridisciplinaires et spatialement dispersées. L'effort des établissements pour associer depuis août 2012, tous les partenaires et notamment les directeurs d'ED, à l'élaboration de ce projet d'ED SHS semble avoir rempli l'un des objectifs recherchés, à savoir se doter d'une structuration permettant de mutualiser les bonnes pratiques en matière de sélection des doctorants, de formation, d'encadrement et de suivi des doctorants. La coopération étroite des écoles et des Universités et leur motivation dans l'émergence de ce projet sont également à souligner comme un point fort.

L'audition d'une vingtaine de doctorants représentatifs des trois futurs pôles (soit une représentation faible des quelques 950 doctorants de cette ED), a révélé une méconnaissance de leur part du projet de restructuration des ED et de ce que cela impliquera pour eux. Une fois informés des enjeux et de la structuration en trois pôles de l'ED SHS lors de la rencontre avec le comité, les doctorants se sont avérés globalement favorables à un tel projet fédérateur. Deux

raisons essentielles ont motivé leur adhésion : un meilleur ciblage attendu des formations en rapport avec leur domaine disciplinaire, et une concentration des moyens sur Paris-Saclay, favorable à une ouverture internationale (programmes doctoraux, mobilité entrante et sortante) garante d'une meilleure insertion sur le *job market*. Les doctorants ont toutefois manifesté quelques réserves sur la forte hétérogénéité disciplinaire qui caractérisera le troisième pôle.

Selon le comité, la réussite du projet reste conditionnée par le fonctionnement interne de sa gouvernance, et par les moyens qui lui seront affectés (via le degré de mutualisation des ressources au service des ED délégués par les établissements partenaires au collège doctoral). Du point de vue du fonctionnement interne de la gouvernance, rien ne serait plus à craindre que l'émergence progressive d'un fonctionnement segmenté de l'ED en trois pôles qui ne parviendrait pas à tendre vers la mise en place de bonnes pratiques qui seraient communes à tous. Une telle évolution remettrait en cause l'unité et l'identité forte et visible de l'ED recherchée par ce projet fédérateur. Ainsi, une trop forte délégation, voire une dilution des décisions, normalement conférées au conseil d'ED et à son directeur, pourrait faire dévier de l'objectif au fondement de ce projet, collectivement souhaité. Eviter ce risque, suppose la mise en place d'un leadership affirmé de la gouvernance, ce qui permettra à l'ED de veiller à ce qu'une convergence des pratiques au sein des pôles, comme entre les pôles, se développe. La mise en place de trois pôles ne doit donc pas nuire au fait que cette ED puisse trouver un maillage harmonieux des différentes cultures qui se sont développées dans les ED, aujourd'hui restructurées en une seule. Le pôle *économie et gestion* où sont représentées toutes les écoles du site, offre à ce niveau, la plus grande homogénéité, mutualisant les bonnes pratiques déjà éprouvées dans la plupart des ED dont sont issus ses HDR et ses doctorants. La politique scientifique de ce pôle semble en cohérence avec un fonctionnement inspiré des *PhD program* internationaux. Elle devrait pouvoir insuffler une dynamique dans la politique générale de l'ED, et ce, en cohérence avec l'ambition d'excellence qui anime globalement le projet Paris-Saclay.

Le pôle *Droit* conserve pour l'essentiel la structure qui caractérisait l'ED 263. L'homogénéité disciplinaire renforcée devrait lui permettre de poursuivre son effort dans la meilleure régulation des flux. La plus forte flexibilité envisagée dans le suivi des doctorants démarque toutefois ce pôle de celui d'*économie et gestion*. L'hétérogénéité des disciplines couvertes par le pôle *Sciences Sociales et Humanités*, la forte flexibilité dans le suivi des doctorants qui caractérisait l'ED 538 qui constitue l'essentiel de son potentiel, pourrait faire craindre, par la spécificité de ce pôle, l'émergence d'une segmentation des pratiques au sein d'une même ED.

La réussite du projet global est enfin conditionnée par une dotation en moyens (humains, financiers, techniques) adaptés à l'ambition du projet. Ces moyens seront d'autant plus nécessaires que le degré de mutualisation au niveau du collège doctoral sera réduit. Le mécanisme d'attribution des supports de contrats doctoraux, la centralisation du budget de l'ED auprès d'une structure comptable unique, sont autant d'éléments qui pourront faciliter la gestion prévisionnelle comme courante des activités d'une ED de près de 950 doctorants. Enfin, le fort potentiel scientifique de l'ED, et la qualité des unités de recherche devraient lui permettre d'affirmer rapidement une politique internationale avec mobilité entrante et sortante via la mise en place de *PhD program* joints avec des partenaires étrangers.

● Points forts :

- Projet de restructuration ambitieux associant étroitement écoles et Universités et visant à assurer une meilleure lisibilité et reconnaissance nationale et internationale du doctorat en SHS de l'Université Paris-Saclay en regroupant des compétences et potentiels d'encadrement jusqu'ici dispersés.
- Elaboration progressive du projet ED SHS ayant bénéficié d'échanges réguliers depuis août 2012 avec une participation active des acteurs (directeurs d'ED, directeurs de laboratoire) qui ont su être forces de proposition au sein du groupe de travail « Espace doctoral ».
- Objectif de mutualisation et de diffusion des bonnes pratiques en matière de suivi des doctorants, de régulation des flux de formations et de durée de thèse, déjà éprouvées dans certaines des ED restructurées qui alimentent les pôles *Economie-Gestion* et *Droit*.
- Qualité de l'adossement scientifique.
- Gestion anticipée de la diversité des domaines des SHS par structuration en trois pôles, chacun associé à des parcours de programmes doctoraux répondant aux spécificités disciplinaires.

● Points faibles :

- Critères de convergence des « bonnes pratiques » qu'il va falloir progressivement instiller au sein de chacun des pôles et entre les pôles. La restructuration envisagée conduit à intégrer, dans une même politique scientifique, des cultures jusqu'ici hétérogènes en matière de sélection, de formation, d'encadrement et de suivi des doctorants.
- Deux pôles (*Economie et Gestion* et *Droit*) bien identifiables du point de vue de la logique disciplinaire et des pratiques internes, associés à un troisième pôle (*Sciences Sociales et Humanités*) très hétérogène et imprégné d'une culture très spécifique à l'ED 538.
- Un pari sur le fonctionnement de la structure de gouvernance de l'ED SHS, à laquelle il faudra savoir associer un leadership assurant la pleine maîtrise de la gouvernance par le directeur de l'ED et son conseil.

- Des moyens en locaux, budget, secrétariat, logistique, modes d'attribution des supports de contrats doctoraux qui ne sont pas encore clairement établis alors qu'ils conditionnent fortement la réussite et la survie du projet.

Recommandations pour l'établissement

Les recommandations suivantes pourraient/mériteraient d'être suivies :

- La réussite du projet nécessiterait que les différents établissements et les tutelles de l'Université Paris-Saclay définissent rapidement une politique claire de mutualisation des dotations en moyens humains, financiers, techniques au niveau du futur collège doctoral.
- La dotation en moyens de l'ED SHS devra être à la hauteur de l'ambition du projet fédérateur et de son positionnement international.
- Il apparaît indispensable que soit promu un fonctionnement de la gouvernance de l'ED et de son leadership, à même de garantir que les missions de pilotage du conseil de l'ED et l'unité recherchée sur le site de cette école, puissent être véritablement assurés dans les meilleures conditions possibles. Grâce à cette gouvernance, il sera possible que l'ED fixe des objectifs précis (chiffrés) concernant la convergence vers les bonnes pratiques (durée des thèses, validation des formations suivies, financement des thèses, régulation flux/stock) au niveau de l'ED et de ses pôles.
- Il conviendrait d'associer davantage les doctorants à la construction du projet de l'ED SHS et à l'élaboration de ses activités.
- Conscient du fait que le projet est en construction et que des décisions importantes et stratégiques vont se prendre dans les mois à venir, le comité d'évaluation estime, qu'au terme des deux premières années pleines de fonctionnement, il serait opportun d'évaluer la mise en place du projet (fonctionnement de la gouvernance, des pôles, des programmes de formation, de la convergence des pratiques, etc.) en ayant recours à un audit interne ou externe.



Observations de l'établissement

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur de la Section des Formations et Diplômes
AERES

Saint-Aubin, le 22 Avril 2014

N/R : FCS2014-PRES-DV/FE/029

Objet : Observations sur le rapport AERES 2014 sur le projet d'école doctorale « Sciences de l'Homme et de la Société »

Monsieur le Directeur,

Je remercie le comité d'experts et votre équipe pour la qualité et la précision de leurs analyses, dans les conditions très spécifiques liées à la profonde restructuration en cours au sein du périmètre scientifique de l'Université Paris-Saclay. Leurs recommandations nous seront précieuses pour finaliser la création du Collège Doctoral Paris-Saclay, à laquelle nous travaillons aujourd'hui.

De manière générale, la grande majorité des recommandations formulées sur les 17 écoles doctorales du périmètre Paris-Saclay sont prises en compte dans la démarche que nous avons entreprise dans le cadre de l'IDEX Paris-Saclay.

L'Université Paris-Saclay en cours de création vise en effet à installer le doctorat comme le diplôme phare d'une grande université de recherche de classe internationale. Le Collège Doctoral Paris-Saclay sera une brique majeure de cette construction. Il pourra s'appuyer sur les autres objectifs visés pour la future université : offre de formation attractive internationalement, recherche d'excellence au sein d'une stratégie partagée par tous les partenaires, relations avec l'industrie renforcées au sein d'un écosystème de l'innovation, et mutualisation de moyens au service de ces objectifs.

Le Collège doctoral sera dans ce cadre chargé d'organiser tous les aspects liés au doctorat pour les amener au niveau d'excellence visé :

- homogénéisation progressive par sélection des « bonnes pratiques » au sein des écoles doctorales, en particulier sur la sélection initiale et le suivi des doctorants et des jeunes docteurs, la limitation du taux d'encadrement, etc. En particulier, un accompagnement personnel des doctorants vers leur choix de parcours professionnel sera mis en place à l'image de ce qui existe déjà aujourd'hui dans certaines écoles doctorales du site, et conformément aux préconisations de l'Union Européenne ;
- organisation des formations doctorales suivant une double approche : formations scientifiques organisées par les écoles doctorales s'appuyant sur les équipes d'accueil, et formations transverses organisées par le Collège doctoral pour accompagner le choix de parcours professionnel du doctorant ;

- promotion du Doctorat de l'Université Paris-Saclay à l'international et auprès du monde socio-économique, et développement de l'attractivité du doctorat auprès des meilleurs étudiants Français. Les écoles doctorales pourront s'appuyer sur les liens que souhaite développer l'Université Paris-Saclay avec les universités internationales. En particulier, un dispositif d'accueil mutualisé mis en place pour les étudiants et chercheurs étrangers facilite dès aujourd'hui l'ouverture internationale des écoles doctorales.

Dès la rentrée 2015, le nombre d'écoles doctorales rattachées au site Paris-Saclay va passer de 29 à 20. La réorganisation et la mutualisation des moyens mis par les établissements se fera sans diminution de moyens et donc devrait permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre. De même, la mise en place d'une base de données commune à toutes les écoles doctorales, à l'image de ce qui se passe sur d'autres sites, devrait à la fois décharger les équipes de direction de certaines charges administratives, et leur permettre de se recentrer sur l'accompagnement des doctorants et des équipes d'accueil.

Toutefois cette transformation ne pourra se faire que par étapes. A la rentrée 2015, date d'entrée en fonction des nouvelles écoles doctorales, de nombreux établissements partenaires n'auront pas encore rejoint le plateau de Saclay, ce qui va limiter pour quelques années la réorganisation prévue. Nous aurons toutefois des occasions régulières de faire le point sur l'avancement du projet de doctorat Paris-Saclay : en 2016 pour la revue de fin de phase probatoire de l'IDEX Paris-Saclay, puis en 2018 avec l'élaboration du rapport d'autoévaluation préparatoire au contrat pluriannuel 2020-2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée



Dominique Vernay
Président de la FCS Campus-Paris-Saclay

Le Président

☎: +33 1 69 33 21 65

☎ Assistante : +33 1 69 33 21 75

Mél : dominique.vernay@campus-paris-saclay.fr